



# nEEwsletter

## SEPTEMBRE 2019

### Chères et chers titulaires,

Nous vous souhaitons tout d'abord une **très bonne rentrée scolaire 2019 !**

Avec cette première nEEwsletter (des **E**ntreprises d'**E**ntraînement) de l'année, l'équipe de la CLEE (Centrale luxembourgeoise des Entreprises d'Entraînement – service assuré par l'asbl Jonk Entrepreneuren Luxembourg) se permet de brièvement présenter son rôle et ses services aux nouveaux titulaires et de fournir un rappel utile aux enseignants ayant déjà dispensé les cours ENAP2/3 en classe de 2TPCM (2TCM).

Contrairement au module ENAP1, les entreprises d'entraînement (EE) en classe de 2TPCM sont supposées fonctionner sur un marché virtuel national et international et entretenir des relations externes réelles avec d'autres acteurs du réseau (fournisseurs, clients, administrations, etc.).

Au Luxembourg, c'est la CLEE qui encadre le réseau national des entreprises d'entraînement et qui prend le rôle de plusieurs institutions/acteurs à la fois (banque, CCSS, douane, etc.).

Toutes les informations nécessaires relatives à la création et au fonctionnement d'une entreprise d'entraînement (EE) se trouvent sur le site de la Centrale : [www.clee.lu](http://www.clee.lu)

Nous vous invitons à vous familiariser avec le contenu du site dès le début de l'année scolaire et à porter votre attention sur les informations ci-dessous !

Bonne rentrée et n'hésitez pas à nous contacter en cas de questions !

### Nos coordonnées



Jonk Entrepreneuren  
Luxembourg Asbl  
14, rue Erasme  
L-1468 Luxembourg-Kirchberg



#### Centrale

Tel : 26 11 01 22  
Fax : 26 11 01 26

[info@clee.lu](mailto:info@clee.lu)

#### Claudia Da Silva

26 11 01 22

[dasilva@jel.lu](mailto:dasilva@jel.lu)

#### Cynthia Teixeira

26 11 01 25

[teixeira@jel.lu](mailto:teixeira@jel.lu)



[www.jel.lu](http://www.jel.lu)

[www.clee.lu](http://www.clee.lu)

## Informations importantes

### 1. Site CLEE

Le site vous fournit entre autres les informations et liens suivants :

- Information générales sur le programme des EE pour les tiers /entreprises marraines, etc.
- Détails sur la création d'une EE (surtout pour les nouveaux titulaires)
- Calendrier et démarches à respecter + lien d'inscription
- Unités pédagogiques pour la mise en place des services
- Détail des services proposés par la CLEE
- Liens vers les applications LuxBanque et WebApp-EuroPEN
- Espace de travail (Guide employé) pour les élèves et pour les titulaires (Guide du directeur) avec documents, informations supplémentaires et liens utiles
- Présentation des EE luxembourgeoises avec catalogues, offres etc. à télécharger

### 2. Création ou réouverture d'une entreprise

Dans un premier temps, décidez, avec vos élèves, si vous désirez créer une toute nouvelle entreprise ou si vous optez pour la réouverture d'une entreprise. Il est également possible de reprendre le nom d'une entreprise qui existait l'année précédente et de ne changer que les produits offerts. De plus amples informations sur cette première phase se trouvent sur le site de la CLEE.

### 3. Inscription de l'EE

Dans une seconde phase, **enregistrez votre entreprise auprès de la CLEE**, et ceci de préférence, **jusqu'au 18/10/2019**. Pour ce faire, remplissez le formulaire d'information sur notre site <http://clee.lu/gestion-quotidienne/guide-du-directeur/creer-reconduire-une-ee/>

### 4. WebApp EUROPEN & LuxBanque

Dans le cadre des modules ENAP2/3, les entreprises d'entraînement travaillent avec les outils informatiques WebApp EuroPEN (base de données internationale des EE) et LuxBanque (paiements), accessibles depuis le site [www.clee.lu](http://www.clee.lu). [Des guides d'utilisation](#) sont disponibles sur le site de la Centrale.

Après votre inscription sur le site [clee.lu](http://clee.lu), la CLEE créera votre compte dans le réseau PEN-EUROPEN et vous transmettra les données nécessaires pour travailler avec les deux applications.

### 5. Formations

Pensez à vous inscrire aux différentes formations proposées :

- a. Formation de base (deux après-midis) :** S'adresse prioritairement aux titulaires n'ayant pas encore encadré une EE. Les autres titulaires sont également les bienvenus.

**Mardi 24/09/2019 (14h30-17h30) => Fonctionnement d'une EE**

**Lien IFEN:** <http://www.formation-continue.lu/descriptionformation?idFormation=244446>

**Lundi 07/10/2019 (14h30-17h30) => Outils WebApp et LuxBanque**

**Lien IFEN:** <http://www.formation-continue.lu/descriptionformation?idFormation=244447>

**Lieu : Chambre de commerce** – la salle sera affichée sur l'écran

**b. Après-midi formations avec Deloitte (+/- 2,5h) :** S'adresse aux élèves. 3-4 ateliers thématiques seront proposés (service clientèle, techniques de vente, ...). Plus de détails suivront.

**Date :** 07/11/2019 ; **Lieu :** Chambre de commerce

**c. Intervention RTPH :** S'adresse à toutes les classes (Sujets : CV, entretien d'embauche, etc.). Un membre du RTPH (Réseau pour le Travail et la Promotion Humaine – <http://www.rtp.lu>) passera 3x2h dans les EE qui se sont, au préalable, inscrites auprès de la CLEE.

**ATTENTION :** Nouvelle formule de 3 (!) séances avec méthodes de travail plus interactives !

**Date :** Octobre/Novembre ; **Lieu :** En classe

## 6. Foire des EE 2019

La Foire des EE aura lieu entre le **10 décembre 2019**. Les informations détaillées concernant le déroulement de la Foire, les différents concours organisés ainsi que le dossier à remettre au préalable vous parviendront dans les semaines à venir. (Photos des années précédentes sur [jel.lu](http://jel.lu) et [clee.lu](http://clee.lu))

## 7. Entreprises marraines

**Nous vous encourageons fortement à chercher une entreprise marraine**, qui pourra vous aider p.ex. dans la définition du concept de votre entreprise ou vous mettre du matériel d'exposition à disposition pour la Foire.

Dès que vous aurez trouvé une entreprise marraine veuillez nous communiquer les coordonnées de contact de celle-ci via le lien suivant : <http://clee.lu/gestion-quotidienne/guide-du-directeur/entreprise-marraine/>

Si vous éprouvez des difficultés à trouver une entreprise marraine, vous pouvez contacter la CLEE. Nous essayerons de vous aider.

## 8. Transactions en suspens et capital de départ

Pendant les vacances scolaires, nous avons réglé une bonne partie des transactions en suspens (paiement de commandes réalisées ou refus de nouvelles commandes, etc.). Si vous recevez des factures ou des rappels concernant l'année dernière, veuillez nous les transmettre afin que nous puissions les régler.

Comme l'année précédente, vos comptes en banques seront désormais crédités de **200.000 EUR de capital de départ** et les comptes salaires seront mis à 0.

## 9. Evaluation

A partir de la rentrée 2019-2020, de **nouveaux référentiels d'évaluation** (et programmes) entreront en vigueur pour les modules ENAP 2/3. Les versions provisoires se trouvent déjà sur le site de la CLEE. Les différentes compétences disposent désormais d'un coefficient de pondération et la distinction entre compétences obligatoires et facultatives n'existe plus en classe de 2TPCM.

**Bonne rentrée et n'hésitez pas à nous contacter en cas de questions !**